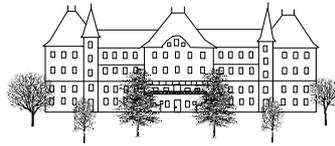


**EMS**  
Villa Beausite  
St-Nicolas-de-Flüe 30  
1700 Fribourg

---



☎ 026 429 52 52 📠 026 429 52 53  
Email : [direction@villa-beausite.ch](mailto:direction@villa-beausite.ch)

---

# BIENVENUE

# A LA VILLA BEAUSITE

|                             |                                 |                                    |                      |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Code : {GEDOCQ_CODE}        | Auteur : {GEDOCQ_AUTHOR}        | Page 1 sur 12                      | Date : {GEDOCQ_DATE} |
| Révision : {GEDOCQ_VERSION} | Libération : {GEDOCQ_VALIDATOR} | Nom du fichier : {GEDOCQ_FILENAME} |                      |

## Sommaire

| Chapitre | Titres  | Page |
|----------|---|------|
|          | <b>Sommaire</b> .....                               | 2    |
|          | <b>Bienvenue</b> .....                              | 3    |
| <b>1</b> | <b>Au quotidien</b> .....                           | 4    |
|          | <i>Ouverture et fermeture de l'établissement</i>    | 4    |
|          | <i>Les visites</i>                                  | 4    |
|          | <i>La cafétéria</i>                                 | 4    |
|          | <i>L'administration</i>                             | 4    |
|          | <i>Les repas</i>                                    | 4    |
|          | <i>Les collations</i>                               | 5    |
|          | <i>Le courrier</i>                                  | 5    |
|          | <i>Loisirs et animation</i>                         | 5    |
|          | <i>Spiritualité</i>                                 | 5    |
|          | <i>Absences</i>                                     | 5    |
|          | <i>Valeurs</i>                                      | 5    |
| <b>2</b> | <b>La chambre</b> .....                             | 6    |
|          | <i>Attribution</i>                                  | 6    |
|          | <i>Meubles</i>                                      | 6    |
|          | <i>Tapis</i>  | 6    |
|          | <i>Télévision</i>                                   | 6    |
|          | <i>Téléphone</i>                                    | 6    |
|          | <i>Plantes</i>                                      | 6    |
|          | <i>Décor de la chambre</i>                          | 7    |
|          | <i>Assurances</i>                                   | 7    |
|          | <i>Entretien</i>                                    | 7    |
| <b>3</b> | <b>Le linge</b> .....                               | 8    |
|          | <i>Marquage</i>                                     | 8    |
|          | <i>Blanchissage et raccommodage</i>                 | 8    |
|          | <i>Linge de lit et de toilette</i>                  | 8    |
| <b>4</b> | <b>Les soins</b> .....                              | 9    |
|          | <i>Hygiène</i>                                      | 9    |
|          | <i>Prise en charge</i>                              | 9    |
|          | <i>Cosmétiques</i>                                  | 9    |
|          | <i>Médecin</i>                                      | 9    |
|          | <i>Salon de coiffure, esthéticienne et pédicure</i> | 9    |
| <b>5</b> | <b>L'étique</b> .....                               | 10   |
|          | <i>Droits de la personne âgée</i>                   | 10   |
|          | <i>Fumée</i>  | 10   |
|          | <i>Animaux</i>                                      | 10   |
|          | <i>Dons</i>   | 10   |
|          | <i>Décès</i>  | 10   |
| <b>6</b> | <b>Divers</b> .....                                 | 11   |
|          | <i>Transports et déplacements</i>                   | 11   |
|          | <i>Consigne incendie</i>                            | 11   |
|          | <i>Groupes bénévoles</i>                            | 11   |
| <b>7</b> | <b>Application du règlement</b> .....               | 12   |

## **Bienvenue**

La Villa Beausite accueille des personnes en âge AVS depuis 1903, ce en chambres individuelles principalement. Reconnue dans la planification des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg, elle est avant tout un lieu de vie. Tout y est mis en œuvre pour assurer un cadre d'existence chaleureux, dans une atmosphère familiale.

De nombreuses mesures sont prises afin que les résidents conservent le plus d'autonomie et d'intimité possible. Au quotidien, ceux-ci pourront compter sur le soutien de toutes les personnes qui les entourent et participent au bon fonctionnement de l'institution. Pour garantir celui-ci, certaines règles doivent exister. Il est important, dans un souci de transparence et d'organisation, que les usages soient connus et respectés de tous. Ce document réunit l'ensemble de ces usages. Derrière eux se dissimule le souhait d'une vie harmonieuse au sein de l'établissement, dans le respect de chacun, étant précisé que la Villa Beausite tient avant tout à reconnaître à chaque résident ses particularités.

## **1. Au quotidien**

### **Ouverture et fermeture de l'établissement**

Chaque jour, la Villa Beausite est ouverte de 06h30 à 21h00 environ. En dehors de ces heures, les veilleuses de nuit en ouvrent les portes à la demande.

### **Les visites**

Les visites sont les bienvenues en tout temps.

### **La cafétéria**

Elle est ouverte : lundi au dimanche de 09h30 à 13h30 (dès 12h15, s'adresser à la salle à manger), lundi au vendredi de 14h30 à 17h00, dimanche et jours fériés de 14h00 à 17h45.

Les résidents peuvent notamment y recevoir leurs invités à l'occasion des repas. Le prix du repas est affiché à la cafétéria. Les jours de fête (Noël, Pâques, etc.), des menus spéciaux sont proposés. Les repas doivent être réservés au plus tard le jour même jusqu'à 9h00 à la cuisine. Les consommations à la cafétéria sont payées directement ou portées sur la facture mensuelle du résident.

### **L'administration**

Le secrétariat répond à vos appels du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les résidents peuvent s'y adresser selon l'horaire affiché au guichet. Le numéro de téléphone du secrétariat est le 026 429 52 18 ou 19.

### **Les repas**

Les repas sont servis dans la salle à manger, le déjeuner de 08h00 à 09h30, le dîner à 12h00, le souper à 18h00. Ces horaires sont modifiés lorsque les besoins de la prise en charge du résident l'exigent. Les menus sont ceux proposés par l'établissement. Les souhaits des résidents sont respectés

dans la mesure où leur état de santé ne requiert pas un régime spécifique. Les responsables des soins et le responsable de cuisine en tiennent compte.

### **Les collations**

Les collations sont servies dans les unités de soins et dans le cadre des animations de la maison.

### **Le courrier**

Chaque résident dispose d'une boîte à lettres. Dans la plupart des cas, le courrier administratif est orienté vers son représentant administratif, qui gère ses affaires courantes.

### **Loisirs et animation**

De nombreuses activités sont proposées aux résidents. Le programme mensuel est disponible au tableau d'affichage destiné aux résidents.

### **Spiritualité**

Une messe a lieu chaque semaine à la chapelle de l'institution à jour et heure fixes. Les particularités pour les fêtes religieuses sont communiquées à temps. Les résidents ont la possibilité de recevoir la visite de représentants religieux.

### **Absences**

Les résidents qui s'absentent de l'établissement le temps d'un repas ou d'un week-end sont priés de le signaler au personnel soignant de l'unité concernée.

### **Valeurs**

Au secrétariat, un coffre est à la disposition des résidents pour y déposer leurs valeurs. La Villa Beausite invite vivement les résidents à faire usage de cette possibilité. Elle décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## **2. La chambre**

### **Attribution**

L'attribution de la chambre est du ressort de la direction et de l'infirmier chef. Une clé est remise au résident à sa demande.

### **Meubles**

Les chambres sont équipées d'un lit, d'une armoire, d'une table de nuit et d'une lampe de chevet et en principe d'une commode, d'une table, d'un fauteuil et d'une chaise. Les résidents sont invités à apporter leurs meubles personnels ainsi que tableaux et décorations. Ceux-ci ne doivent pas faire obstacles à la prise en charge du résident et à l'entretien de la chambre.

### **Tapis**

Par mesure de sécurité (risque de chutes), il n'est pas autorisé de poser des tapis dans les chambres.

### **Télévision**

Chaque chambre est équipée d'une prise TV. Les personnes qui reçoivent des prestations complémentaires ou évaluées en niveaux de soins RAI 5 minimum peuvent bénéficier d'une exonération de la redevance. Une taxe mensuelle pour le raccordement au réseau interne de l'antenne est facturée au résident.

### **Téléphone**

Les résidents disposent d'un téléphone avec ligne directe. Chaque pensionnaire est responsable de son appareil en cas de dommage. Il assume également les frais de raccordement et de communications.

### **Plantes**

Les plantes sont acceptées dans la mesure où elles n'occasionnent aucun dégât, sont en nombre restreint et ne demandent que des soins usuels (en principe assurés par le résident). Pour des raisons de sécurité, aucune plante n'est autorisée sur les bords extérieurs des fenêtres.

**Décor de la chambre**

Les résidents décorent leur chambre selon leur goût et leur envie, ceci avec l'aide du service technique.

**Assurances**

Les résidents n'ont pas besoin de conserver une assurance ménage. Dès le 1er janvier 2016, les résidents en séjour définitif sont couverts pour le risque "Responsabilité civile privée" par l'assurance collective de la Villa Beausite.

**Entretien**

Le ménage est effectué par le personnel de maison. L'entretien des objets personnels n'est assuré que si le temps qu'il exige demeure raisonnable.

### **3. Le linge**

#### **Marquage**

Le marquage du linge est obligatoire et effectué à l'entrée. Il est pris en charge par la Villa Beausite et facturé.

#### **Blanchissage et raccommodage**

La maison assure l'entretien du linge personnel, sauf pour le linge délicat qui ne se lave pas en machine. Les éventuelles retouches et raccommodages sont à la charge du résident. Ils sont, sauf décision contraire de celui-ci, effectués automatiquement. Les achats des effets personnels sont en principe effectués par la famille ou, en cas de besoin, avec l'aide du personnel soignant.

#### **Linge de lit et de toilette**

Le linge de lit et de toilette est fourni par la Villa Beausite.

## **4. Les soins**

### **Hygiène**

Tous les secteurs de soins sont munis d'une salle de bains avec baignoire adaptée très moderne.

### **Prise en charge**

La prise en charge du résident est adaptée à son degré de dépendance. Toute mesure destinée à préserver son indépendance et son autonomie est favorisée.

### **Cosmétiques**

Lorsqu'un résident a besoin d'un produit d'hygiène, il peut directement s'en procurer de notre stock. Le prix coûtant de la marchandise est alors reporté sous la rubrique "prestations" de la facture de pension.

### **Médecin**

La Villa Beausite travaille avec plusieurs médecins, dont un est aussi le médecin-conseil.

### **Salon de coiffure, esthéticienne et pédicure**

Le résident prend rendez-vous auprès d'une personne de son secteur de soins, pour le service qui l'intéresse. En général, l'esthéticienne prodigue ses soins une fois par mois ; la pédicure, deux fois par mois. La coiffeuse est à disposition plusieurs fois par semaine.

## **5. L'éthique**

### **Droits de la personne âgée**

Le résident peut aller et venir comme il l'entend selon ses possibilités. La Charte de l'AFIPA lui est remise. L'établissement applique en outre toutes les recommandations relatives à la prévention de la maltraitance.

### **Fumée**

Fumer est interdit dans tous les lieux publics de l'établissement. Il est possible de le faire à l'extérieur du bâtiment ainsi que dans un salon "fumeur" ventilé, réservé aux résidents. Pour des raisons de santé publique et de sécurité, les résidents sont invités à s'abstenir de fumer dans les chambres.

### **Animaux**

La structure et l'organisation de l'établissement ne permettent pas l'accueil d'animaux domestiques.

### **Dons**

Le personnel n'est pas autorisé à accepter des dons.

### **Décès**

Si les résidents souhaitent définir leurs directives anticipées et leurs dernières volontés, la direction et le personnel soignant se tiennent volontiers à leur disposition ainsi qu'à leurs familles pour traiter de ces sujets.

## **6. Divers**

### **Transports et déplacements**

Les transports et déplacements privés sont à la charge des résidents et sont en principe effectués par leur entourage. Le véhicule de l'institution peut être loué par les familles. La réservation s'effectue auprès du secteur de soins concerné. Le conducteur est responsable d'éventuelles infractions au code de la route. Il est également responsable des dommages causés par sa faute. Il doit en outre signaler toutes les déficiences. Il est interdit de fumer dans la voiture.

### **Consigne incendie**

Dans les chambres, il est interdit d'utiliser couvertures chauffantes, coussins électriques, fers ou bouilloires. Les bougies sont également prohibées.

### **Groupes bénévoles**

Des visiteuses de la pastorale ainsi que des personnes déléguées par les paroisses sont disposées à écouter nos résidents. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la direction ou au personnel soignant.

## **7. Application du règlement**

Les souhaits et besoins des résidents évoluent. Le contenu de ce règlement est par conséquent susceptible de modifications à des fins d'adaptation.

|                             |                                 |                                    |                      |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Code : {GEDOCQ_CODE}        | Auteur : {GEDOCQ_AUTHOR}        | Page 12 sur 12                     | Date : {GEDOCQ_DATE} |
| Révision : {GEDOCQ_VERSION} | Libération : {GEDOCQ_VALIDATOR} | Nom du fichier : {GEDOCQ_FILENAME} |                      |